



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 74972

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les nanotechnologies. En effet, selon une enquête néerlandaise et chinoise, la Chine est le deuxième pays dans la course aux publications relatives aux nanotechnologies, derrière les États-Unis. En 2004, les publications chinoises représentaient 10 % de la production et 50 % pour les États-Unis. La France se trouve loin dans les résultats de cette étude. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant au développement rapide de la Chine en matière de nanotechnologies, d'une part, et quelles solutions il compte mettre en oeuvre afin de rendre plus compétitives les entreprises françaises spécialisées dans ce domaine, d'autre part.

Texte de la réponse

Ces dernières années, l'industrialisation des nouveaux pays développés s'est accompagnée d'un effort de recherche et de développement important. C'est en particulier le cas de la Chine qui, en 2003, affichait un nombre de chercheurs plus important que le Japon et se situait au 3e rang mondial en termes de dépenses de R et D [Sources OCDE (PIST 2005-1) et MENESR-DEPB3]. Il n'est donc pas surprenant que, dans le domaine des nanosciences et nanotechnologies, la Chine soit, à la même date déjà, bien classée et qu'en termes de publications elle se trouve au 4e rang après les États-Unis, le Japon et l'Allemagne et, avant la France classée 5e (Source Euro Nano Forum Conférence 2003). Selon la même source, une projection sur les prochaines années placerait la Chine en deuxième position, après les États-Unis, mais avant le Japon, l'Allemagne et la France. Même si de telles projections doivent être analysées avec précaution en raison des difficultés rencontrées pour définir les champs scientifiques et technologiques pris en compte dans la constitution des bases de données, ces conclusions n'en sont pas moins significatives de la forte progression de la Chine dans ce domaine. Lors de la conférence INCI (International Nanotechnology Conference) organisée aux USA en juin 2005, il est apparu que l'Europe avait rejoint les USA et le Japon en terme d'investissements globaux en R et D dans le domaine des nanosciences et nanotechnologies. Au niveau européen, la France occupe une position honorable : avec un investissement de 180 MEUR, elle se situe derrière l'Allemagne (250 MEUR) et avant le Royaume-Uni (130 MEUR) (source Commission européenne 2003). Afin de rendre encore plus compétitive la recherche académique dans le domaine des nanosciences et nanotechnologies, le ministère chargé de la recherche a créé les centres de compétence en nanosciences. Ces centres au nombre de cinq (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Grand Est, Nord Ouest, Grand Sud Ouest) donnent à l'effort de recherche la visibilité nécessaire auprès des acteurs économiques et des décideurs politiques. Le plus connu de ces centres fait partie du pôle de compétitivité à vocation mondiale, Minalogic. Renforcer la taille critique de nos centres de recherche est un des objectifs du Pacte pour la recherche, dont le volet législatif est en cours de discussion au Parlement. Deux outils sont propres aux acteurs pour atteindre cet objectif, les PRES et les campus de recherche.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74972

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9117

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3091